



Membres de l'Alliance du Trèfle au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation



COMITE TECHNIQUE FranceAgriMer

Le 27 septembre 2018

Présidé par : Christine AVELIN (Directrice Générale) puis par Véronique BORZEIX (Directrice Générale Adjointe) l'après-midi

Présentes pour l'alliance CFTC- CGC : Catherine ERNOULT TOMASSO et Christine KLICH

Projet de loi de finances

Schéma d'emploi

FranceAgriMer passera en 2019 de 1059 ETP à 1030 ETP soit - 29 ETP. Depuis la création de FranceAgriMer, les ETP n'ont cessé de diminuer : l'effort demandé a été important à la création de notre établissement (environ 60 ETP), puis 40 ETP, et maintenant 29 ETP.

L'alliance CFTC-CGC reste convaincue que les refus d'apurements et les conditions de travail dégradées sont en lien direct avec la baisse des ETP.

Finances

La suppression des taxes bois et plants, pêche et céréales versées jusqu'à présent à FranceAgriMer seront compensées budgétairement en 2019. C'est un allègement pour les professionnels qui la payaient.

Lors du comité technique ministériel du 24 septembre, l'Alliance du Trèfle avait demandé au Ministre si la suppression de ces taxes serait compensée par une subvention budgétaire. L'alliance CFTC-CGC, suite à son intervention, prend note que la suppression des taxes n'amputera pas le budget de 2019. Mais qu'en sera-t-il en 2020 ?

En raison d'une pression immobilière très forte est donnée aux Préfets de Région la gestion du parc immobilier de l'État. Selon le choix opéré par les préfets, un rapprochement physique des différentes structures administratives pourrait avoir lieu (préconisation rapport CAP 2022). La situation des agents de Montpellier, qui doivent déménager en décembre 2018 pour intégrer les nouveaux locaux avec la DRAAF, et la question d'un regroupement éventuel avec l'ASP et l'INAO ont été évoquées. La direction de FranceAgriMer voit ce rapprochement positivement et se veut rassurante concernant d'éventuelles fusions qui ne sont pas à l'ordre du jour.

En 2019 le budget alloué par FranceAgriMer aux DRAAF pour ses agents est maintenu. Le budget étant annuel, il pourrait cependant être remis en cause pour les années à venir.

L'alliance CFTC-CGC reste mobilisée concernant tous ces sujets de fusion et de budget, car la tentation est très forte de faire de la rationalisation budgétaire sans se préoccuper de l'humain.

Validation du COP¹ 2019-2022

Le nouveau COP 2019-2022 a été présenté au conseil d'administration (CA) de juin avec un bon accueil. Il sera soumis au vote du CA de novembre.

Ce nouveau COP est une continuation du précédent. Il est plus resserré et complété par le projet d'établissement qui serait plus détaillé. Il n'a pas été remis en cause par la tutelle.

Le projet d'établissement comportera environ 89 actions avec des suivis. Chacune de ces actions sera pilotée par un agent qui n'est pas encore désigné. Le projet d'établissement sera soumis au vote du CA même si ce n'est pas une obligation.

Le COP est soumis au vote des organisations syndicales.

L'alliance CFTC-CGC s'est abstenue. Certes ce COP est la continuation du précédent, mais un certain nombre de points concernant la gouvernance et la refonte de certaines instances de dialogue avec les professionnels et d'autres points restent obscurs.

Elections 2018

Cette année il y aura deux modifications importantes :

- les contractuels voteront sur site et non plus par correspondance comme en 2014.
- l'ensemble des agents de FranceAgriMer, comme ceux de l'INAO, l'ASP, l'ODEADOM et l'INFOMA, voteront au CTM² du MAA³.

Les modalités de vote des différentes instances (CTE, CTM, CCP, CCP SU, CHSCT Arborial, etc.) sont décrites dans des notes de service qui ont été présentées aux organisations syndicales et qui seront signées pour la fin du mois d'octobre.

Réorganisation au sein de la Direction des interventions

Cette réorganisation concerne le service « Régulation des marchés et programmes sociaux » qui est composé de 2 unités. Monsieur COUDERC a expliqué qu'il s'agissait en fait d'un rééquilibrage des missions entre ces 2 unités, en raison de la suppression de plusieurs mesures (Quotas Laitiers, Quotas sucriers, et Taxe Farine) et la mise en veille de mesures d'intervention (stockage public et privé) en ce qui concerne l'Unité URMDPC et une évolution des missions de l'Unité Programmes Sociaux (ex : l'aide aux plus démunis). Le but de cette réorganisation répond à 2 enjeux :

- assurer une continuité (réactivité)
- regrouper les compétences au sein d'un même service.

La réorganisation est soumise à l'avis des organisations syndicales.

Malgré les différentes réunions préparatoires à la réorganisation de ce service, et bien que le choix de ce rééquilibrage des missions entre les deux unités permette aux agents de rester dans

1 COP : Contrat d'Objectif et de Performance

2 CTM : Comité Technique Ministériel

3 MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

un environnement connu, l'alliance CFTC –CGC s'est abstenue, car cette réorganisation relève de la responsabilité de la Direction Générale de FranceAgriMer.

Notre alliance reste vigilante sur le bien-être des agents de ce service, ainsi que sur la préservation des missions.

Présentation du bilan social

L'administration nous a présenté le bilan social de 2017.

Sur 1052 agents (y compris les services territoriaux et les délégations régionales) 58,84 % sont des femmes.

 Chiffres-clés 2017	
Plafond d'emploi (en ETP)	1 016
Effectif physique global rémunéré dont 7 Agents en position de Congé maladie Longue Durée (CLD)	1 052
Âge moyen	50,4 ans
Âge médian	52 ans
Nombre d'entrées	73
Nombre de départs	106
Nombre d'appels à candidature	185

Effectif global

	Femme	Homme	TOTAL
Siège Montreuil	391	231	622
Services territoriaux	188	182	370
délégations nationales	40	20	60
TOTAL	619	433	1052
Pourcentage de l'effectif total	58,84%	41,16%	100,00%

Effectif par catégorie tous statuts confondus

	Femme	Homme	TOTAL
Catégorie A	203	204	407
Catégorie B	391	217	608
Catégorie C	25	12	37
TOTAL	619	433	1052

Effectif par statut toutes catégories confondus

	Femme	Homme	TOTAL
Statut unifié	97	75	172
Fonctionnaires	474	327	801
Contractuels	48	31	79
TOTAL	619	433	1052

Effectif par tranche d'âge

	Femme	Homme	TOTAL
20 - 29 ans	27	7	34
30 - 34 ans	21	15	36
35 - 39 ans	40	24	64
40 - 44 ans	69	45	114
45 - 49 ans	117	81	198
50 - 54 ans	102	94	196
55 - 59 ans	153	82	235
60 ans et plus	90	85	175
TOTAL	619	433	1052

Organisation du temps de travail

	Femme	Homme	TOTAL
Taux d'activité 50%	9	2	11
Taux d'activité 60%	2		2
Taux d'activité 70%	1	3	4
Taux d'activité 80%	136	28	164
Taux d'activité 85%	2		2
Taux d'activité 90%	26	5	31
Taux d'activité 100%	443	395	838
TOTAL	619	433	1052

La consultation du bilan social 2017 dans son intégralité devrait être mis en ligne sur l'intranet ressources humaines « rubrique dialogue social ».

Mise en place du Compte Personnel de Formation (CPF)

Vous avez reçu il y a quelques jours un 3ème rappel concernant l'ouverture du CPF.

L'alliance CFTC-CGC vous conseille fortement de faire les vérifications préconisées. Au 15 octobre il ne sera plus possible de faire des corrections.

Pour tous renseignements sur le CPF vous pouvez contacter le pôle "formation" au SRH.

L'alliance CFTC-CGC reste bien sûr à votre écoute.

Point de suivi sur la médiation au SRH

Capital Homme, conseil mandaté par Christine AVELIN Directrice Générale de FranceAgriMer, a fait une réunion de présentation générale du déroulement de la médiation le 25 juin 2018 à l'ensemble des agents des ressources humaines présents sur le site de Montreuil. Des rendez-vous individuels avec Capital Homme conseil ont eu lieu durant la période de juillet et septembre. Afin de garder la confidentialité, les demandes de RDV étaient répertoriées par l'assistante sociale. À ce

jour, l'ensemble des entretiens ont eu lieu. Pour les personnes en arrêt maladie, il est possible de réaliser cet entretien par téléphone. Les organisations syndicales pourront s'entretenir avec ce cabinet.

L'alliance CFTC-CGC demandera un entretien avec le Cabinet.

L'alliance CFTC-CGC avait interpellé la Direction générale par courrier début septembre sur les suites de cette médiation. Elle demande qu'un diagnostic soit posé rapidement en vue de la mise en œuvre d'un plan d'action.

Déménagement SRFAM Montpellier

Les agents basés à Montpellier vont être regroupés avec la DRAAF sur un nouveau site en décembre.

Il reste des points d'interrogation sur plusieurs sujets liés à ce déménagement. Le problème le plus important reste la restauration qui n'est pas prévue sur le site. Une solution pérenne est recherchée par la direction et la DRAAF Occitanie, afin que l'ensemble des agents de la communauté de travail n'aient pas un traitement différencié. Dans l'attente d'une solution de restaurant administratif ou collectif, la Direction de FranceAgriMer est prête à mettre à disposition des agents de FranceAgriMer des « tickets restaurant » jusqu'à ce qu'une structure de restauration soit trouvée.

L'alliance CFTC-CGC reste attentive sur ce sujet.

Prélèvement à la source

FranceAgriMer teste les nouvelles fiches de paie avec le prélèvement à la source afin qu'il n'y ait pas de bugs en janvier 2019.

Une communication aux agents va être mise en place aussi bien par le SRH que par « forum ».

L'alliance CFTC-CGC reste à votre disposition pour toute information sur ce sujet. .

Rialto

Les agents de FranceAgriMer en DRAAF Grand-Est souhaitent avoir les mêmes plages horaires que leurs collègues DRAAF comme le prévoit l'article 23 du RI⁴ de FranceAgriMer. Une consultation sous forme de vote a été réalisée sur les 3 sites. La demande de modification est passée au CT DRAAF qui a donné un avis favorable. L'administration a soumis à l'avis du CTE le changement de RIALTO.

L'alliance CFTC-CGC s'est abstenue, bien que l'on puisse comprendre qu'une communauté de travail bénéficie des mêmes plages horaires. Pourtant il faut rester vigilant, car accepter la modification d'une partie de notre règlement intérieur (plage horaire) pourrait aboutir à des modifications plus importantes.

Gestion du temps de travail

Les organisations syndicales ont été interpellées par des agents concernant la gestion du temps de travail, qui fait l'objet d'interprétations contrastées depuis plusieurs mois (autorisations exceptionnelles d'absence pour événements familiaux etc.). L'alliance CFTC-CGC rappelle que le règlement intérieur n'ayant pas été modifié, il convient de se limiter à l'application des textes.

En réponse aux organisations syndicales, l'administration propose un groupe de travail après les élections professionnelles de décembre 2018.

L'alliance CFTC-CGC participera à ce groupe de travail. Contactez-nous si vous avez des remarques.

Changement de locaux (services courrier et communication)

Suite à la demande des organisations syndicales concernant le changement de locaux des services courrier et reprographie et communication, une information a été donnée au CTE. Ce déménagement fait suite à l'arrivée d'environ 50 personnes de la CNDA⁵. Ces questions seront abordées au CHSCT de FranceAgriMer, auquel siège l'alliance CFTC-CGC.

L'alliance CFTC-CGC restera aussi vigilante quant à la réalisation des travaux qui seront effectués dans les locaux afin de permettre aux agents de travailler dans de bonnes conditions (bruit des appareils de reprographie).

QUESTIONS DIVERSES

Heures supplémentaires

Pour éviter les apurements pour les paiements communautaires qui interviendraient après le 15 octobre la direction a décidé d'avoir recours aux heures supplémentaires. Cette année nous avons moins de retard que les années précédentes. Néanmoins il faut démontrer que tout a été mis en œuvre pour payer dans les temps. La note de service a été présentée aux agents concernés. Les heures supplémentaires seront payées en décembre avec le solde du régime indemnitaire. Une ligne heures supplémentaires sera rajoutée sur la notification « régime indemnitaire ».

L'alliance CFTC-CGC ne peut accepter la généralisation du recours aux heures supplémentaires et au travail le samedi. La cause première est la baisse des effectifs et l'alourdissement des procédures.

Nous avons eu l'assurance qu'un refus d'un agent de faire des heures supplémentaires ne s'accompagnera pas d'une baisse de sa prime.

Il est également rappelé que ce dispositif est fondé sur le volontariat. N'hésitez pas à nous rencontrer en cas de difficultés.

Retard dans le versement de la paye

La paye du mois de septembre été versée en retard. Ceci est dû à un changement de domiciliation bancaire à l'initiative de la banque. La direction avait reçu un engagement de la banque que ce

changement n'aurait aucune conséquence sur la date du versement. Cela n'a malheureusement pas été le cas et a pu occasionner des problèmes à certains d'entre vous.

L'alliance CFTC-CGC restera vigilante lors du passage à RenoiRH qui pourrait aussi occasionner des retards.

Vos représentants :

- ✓ Pour la CFTC : Catherine ERNOULT-TOMASSO, 01 73 30 31 18 (catherine.tomasso@franceagrimer.fr) et Christine KLICH 01 73 30 21 18 (christine.klich@franceagrimer.fr)
- ✓ Pour la CGC : Olivier POUSSIN, 06 77 88 97 64 (olivier.poussin@efa-cgc.com)